

En 2021 : **Être Jeunes** *et s'engager pour un projet associatif innovant*

Récompenses Initiatives Bénévoles - 2021

Règlement Intérieur

1. But

Dans le cadre de l'Opération Récompenses Initiatives Bénévoles, la S.E.D. Pays de la Loire (association Solidarité Encouragement du Dévouement et du Bénévolat) et France Bénévolat Nantes Atlantique ; souhaitant tous deux aider à la valorisation du bénévolat et des bénévoles, se proposent de mener une action « **Initiatives Jeunes Bénévoles** », afin de mettre en avant l'engagement bénévole des jeunes, (voir section 4). Leur volonté :

- Amener les jeunes à se mobiliser autour d'un projet qu'ils auront à construire ou à proposer, et à porter.
- Favoriser l'échange entre jeunes de leurs expériences d'engagement pour enrichir les projets

2. Organisation

L'opération se décline sous la forme d'un appel à projet avec récompense financière (voir section 3). Le projet doit être porté par des jeunes et concerner une action innovante dans les domaines les plus divers : humanitaire, sportif, culturel, environnemental, intergénérationnel... (voir section 4). Un dossier de participation est à la disposition des candidats sur les sites web des 2 associations. Il peut être adressé par la poste sur demande.

Les participants pourront présenter leur projet au grand public, lors du FORUM du Bénévolat les 21 et 22 Janvier 2022 à Nantes. Cette présentation se fera à minima par un affichage sur grille mais ils pourront aussi, s'ils le souhaitent, être présents et interagir avec les visiteurs. Le public votera pour le projet lui paraissant le plus méritant. Ce vote contribuera, sans être le critère unique, au choix des lauréats qui se fera par une commission (section 5).

Une cérémonie de remise des prix avec présentation des meilleurs projets clôturera l'opération lors de l'A.G. de la S.E.D. le 5 Mars 2022.

3. Quel projet peut être primé ?

Il n'est posé aucune limite à la nature du projet présenté. Il n'est pas demandé aux projets de posséder une dimension sociale ou humanitaire dominante, mais tous doivent permettre de manière significative l'engagement de leurs auteurs acteurs, dans une logique citoyenne. Le dossier de participation devra expliquer le plus concrètement possible la nature du projet, les objectifs, les acteurs engagés, le déroulement et l'échéancier. *Il sera jugé sur son caractère innovant, sa créativité, sa faisabilité, et son intérêt fédérateur,*

De plus, un engagement militant (religion, politique) trop marqué entrainera le refus du projet.

4. Conditions de participation

L'opération « Récompenses Initiatives Bénévoles » s'adresse en priorité aux **jeunes bénévoles de moins de 35 ans** désireux de s'investir dans un projet, de sa création à son aboutissement. La priorité est donnée aux associations de L-Atl., aux jeunes domiciliés dans le département de Loire-Atlantique à titre personnel, familial ou pour leur association ou bien suivant une scolarité ou une formation en Loire-Atlantique. Par ailleurs, l'opération s'intéresse avant tout aux initiatives présentées par des jeunes en association, groupes de jeunes, soit majeurs ou encadrés par un responsable majeur à travers soit une association, soit un établissement scolaire, soit une organisation de jeunes (ex: foyer de jeunes,,,))

2 catégories seront distinguées:

- 1) Associations de jeunes ou sections de jeunes en associations ou au sein d'une structure .
- 2) Groupes de jeunes en établissements scolaires.

5. Jury

Le jury final est composé de représentants des deux structures initiatrices du projet.

6. Valorisation et reconnaissance des projets lauréats

Les meilleurs projets dans chaque catégorie seront proclamés lors d'une manifestation finale le 5 Mars 2022. Il sera procédé à une mise à l'honneur des responsables des meilleurs projets et à une remise de récompenses. Les porteurs des projets et les organismes encadrant seront invités à cette manifestation pour la proclamation du classement et la remise des récompenses. En cas d'absence du lauréat, le prix sera remis au suivant dans la liste de la catégorie correspondante.

Les prix attribués seront:

- un chèque de 500 € au premier
- un chèque de 300 € au second
- un chèque de 200 € au troisième

Les chèques seront remis au nom de l'association ou de la structure encadrant le projet.

En fonction du nombre de participants, d'autres récompenses pourront éventuellement être accordées.

7. Dates

Les dossiers peuvent être présentés dès le mois de novembre 2021. Ils seront à adresser au siège de la **S.E.D. 18, rue Alphonse Daudet 85300 CHALLANS** ou transmis par internet. La date butoir de dépôt des dossiers est fixée au 31 Décembre 2021, le cachet de la poste faisant foi. Les membres du jury examineront ensuite les dossiers présentés à la fin du mois de Janvier. Leurs choix seront rendu publics à l'occasion d'une cérémonie de remise des prix réunissant tous les participants, et prévues pour le 5 Mars 2022. Les décisions du jury seront sans appel.



9, place Victor Mangin
44200 NANTES
Tél: 02 40 35 12 17
mail: benevolat.nantes@free.fr
Site: www.francebenevolat.org



Créée en 1965

18, rue Alphonse Daudet
85300 CHALLANS
Tél: 02 51 35 73 99
mail: sedpdl@orange.fr
www.sedpdl.wordpress.com